



**PRÉFET
DE LA MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R02-2022-182

PUBLIÉ LE 27 JUIN 2022

Sommaire

Rectorat Académie de la Martinique / Services des affaires juridiques

R02-2022-05-30-00004 - Arrêté n°2022-01 fixant le taux maximum de bacheliers "non résident" retenus dans l'enseignement supérieur. (2 pages)	Page 3
R02-2022-05-30-00005 - Arrêté n°2022-02 fixant le taux minimal de bacheliers professionnels retenus dans les sections de techniciens supérieurs. (3 pages)	Page 6
R02-2022-05-30-00006 - Arrête n°2022-03 fixant le taux minimum de bacheliers technologiques retenus au sein des bachelors universitaires de technologie (BUT) de l'institut universitaire de technologie de l'Université des Antilles - Pôle Martinique. (2 pages)	Page 10
R02-2022-05-30-00007 - Arrêté n°2022-04 fixant le taux minimum d'élèves boursiers retenus dans les formations de l'enseignement supérieur. (4 pages)	Page 13

Rectorat Académie de la Martinique

R02-2022-05-30-00004

Arrêté n°2022-01 fixant le taux maximum de
bacheliers "non résident" retenus dans
l'enseignement supérieur.

**ARRETE N°2022-01
FIXANT LE TAUX MAXIMUM DE BACHELIERS « NON RESIDENT » RETENUS DANS
L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

**La rectrice de la région académique de Martinique
Rectrice d'académie
Chancelière de l'Université
Directrice académique des services de l'Education nationale**

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L.612-3 ;

Vu la loi n°2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants.

ARRÊTE

Article 1 :

Le pourcentage maximal de bacheliers non résident dans l'académie de Martinique à retenir pour l'accès aux formations non sélectives en tension de l'université des Antilles – pôle Martinique pour la campagne nationale 2022 de la procédure Parcoursup.

Article 2 :

Le pourcentage défini à l'article 1 porte sur les propositions d'admission faites via la plateforme Parcoursup aux candidats bacheliers et est rapporté aux capacités d'accueil de chaque formation.

Article 3 :

Le pourcentage maximal d'admission est précisé pour chaque filière concernée dans le tableau présenté en annexe.

Article 4 :

Le président de l'Université des Antilles, le Vice-Président de l'Université des Antilles-Pôle Martinique sont chargés de l'exécution du présent arrêté, chacun pour ce qui le concerne

Article 5 :

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Martinique et sur le site du rectorat de la région académique de Martinique.

Fait à Schoelcher, le 30 mai 2022



TAUX MAXIMUM DE BACHELIERS « NON RESIDENT » RETENUS DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

ETABLISSEMENT	SPECIALITE/MENTION	TAUX MAXIMUM DE NON RESIDENTS
UNIVERSITE DES ANTILLES - POLE MARTINIQUE	LICENCE - MATHÉMATIQUES - PARCOURS PRÉPARATOIRE AU PROFESSORAT DES ÉCOLES (PPPE)	5
	LICENCE - HISTOIRE - PARCOURS HISTOIRE - MARTINIQUE	50
	LICENCE - LANGUES, LITTÉRATURES & CIVILISATIONS ÉTRANGÈRES ET RÉGIONALES - PARCOURS ÉTUDES HISPANOPHONES - MARTINIQUE	PAS EN TENSION
	LICENCE - LANGUES, LITTÉRATURES & CIVILISATIONS ÉTRANGÈRES ET RÉGIONALES - PARCOURS ÉTUDES ANGLOPHONES - MARTINIQUE	50
	LICENCE - LANGUES, LITTÉRATURES & CIVILISATIONS ÉTRANGÈRES ET RÉGIONALES - PARCOURS ÉTUDES CROLES - MARTINIQUE	PAS EN TENSION
	LICENCE - LETTRES - PARCOURS LITTÉRATURES ET SOCIÉTÉS FRANÇAISES E FRANCOPHONE / LETTRES ET ARTS DE LA CARAÏBE - MARTINIQUE	50
	LICENCE - SCIENCE POLITIQUE - PARCOURS DROIT OU SCIENCES POLITIQUES - CYCLE UNIVERSITAIRE PRÉPARATOIRE AUX GRANDES ÉCOLES (IEP) DE PROVINCE (L1) - CUPGE - MARTINIQUE	50
	LICENCE - PARCOURS D'ACCÈS SPÉCIFIQUE SANTÉ (PASS) - OPTION MINEURE MATHÉMATIQUES -	5
	LICENCE - PARCOURS D'ACCÈS SPÉCIFIQUE SANTÉ (PASS) - OPTION DROIT	5
	LICENCE - PARCOURS D'ACCÈS SPÉCIFIQUE SANTÉ (PASS) - OPTION INFORMATION ET COMMUNICATION	5
	LICENCE - PARCOURS D'ACCÈS SPÉCIFIQUE SANTÉ (PASS) - OPTION SCIENCES DE L'ÉDUCATION	5
	LICENCE - PARCOURS D'ACCÈS SPÉCIFIQUE SANTÉ (PASS) - OPTION GÉOGRAPHIE ET AMÉNAGEMENT	5
	LICENCE - PARCOURS D'ACCÈS SPÉCIFIQUE SANTÉ (PASS) - OPTION PHYSIQUE, CHIMIE	5
	LICENCE - PARCOURS D'ACCÈS SPÉCIFIQUE SANTÉ (PASS) - OPTION SCIENCE POLITIQUE	5
	LICENCE - PARCOURS D'ACCÈS SPÉCIFIQUE SANTÉ (PASS) - OPTION ÉCONOMIE ET GESTION	5
	LICENCE - PARCOURS D'ACCÈS SPÉCIFIQUE SANTÉ (PASS) - OPTION SCIENCES DE LA TERRE	5
	LICENCE - INFORMATION ET COMMUNICATION - INFORMATION ET COMMUNICATION - MARTINIQUE	50
	LICENCE - INFORMATION ET COMMUNICATION - INFORMATION ET COMMUNICATION - MARTINIQUE - ACCÈS SANTÉ	5
	LICENCE - SCIENCES DE L'ÉDUCATION - SCIENCES DE L'ÉDUCATION - MARTINIQUE	50
	LICENCE - SCIENCES DE L'ÉDUCATION - SCIENCES DE L'ÉDUCATION - MARTINIQUE - ACCÈS SANTÉ	5
	LICENCE - GÉOGRAPHIE ET AMÉNAGEMENT - SOCIÉTÉS ET ENVIRONNEMENT - MARTINIQUE	50
	LICENCE - GÉOGRAPHIE ET AMÉNAGEMENT - SOCIÉTÉS ET ENVIRONNEMENT - MARTINIQUE - ACCÈS SANTÉ	5
	LICENCE - SCIENCE POLITIQUE - SCIENCE POLITIQUE - MARTINIQUE	50
	LICENCE - SCIENCE POLITIQUE - SCIENCE POLITIQUE - MARTINIQUE - ACCÈS SANTÉ	5
	LICENCE - ÉCONOMIE ET GESTION - COMPTABILITÉ, CONTRÔLE, AUDIT / MONNAIE-BANQUE-FINANCE / MANAGEMENT DES ENTREPRISES / ÉCONOMIE ET POLITIQUE PUBLIQUE - MARTINIQUE	50
	LICENCE - ÉCONOMIE ET GESTION - COMPTABILITÉ, CONTRÔLE, AUDIT / MONNAIE-BANQUE-FINANCE / MANAGEMENT DES ENTREPRISES / ÉCONOMIE ET POLITIQUE PUBLIQUE - MARTINIQUE - ACCÈS SANTÉ	5
	LICENCE - DROIT - DROIT - MARTINIQUE	50
	LICENCE - DROIT - DROIT - MARTINIQUE - ACCÈS SANTÉ	5
	LICENCE - MATHÉMATIQUES - MATHÉMATIQUES GÉNÉRALES / MATHÉMATIQUES, INFORMATIQUE ET AIDE À LA DÉCISION - MARTINIQUE	50
	LICENCE - MATHÉMATIQUES - MATHÉMATIQUES GÉNÉRALES / MATHÉMATIQUES, INFORMATIQUE ET AIDE À LA DÉCISION - MARTINIQUE - ACCÈS SANTÉ	5
	LICENCE - PHYSIQUE, CHIMIE - MATIÈRE, ÉNERGIE ENVIRONNEMENT - MARTINIQUE	50
	LICENCE - PHYSIQUE, CHIMIE - MATIÈRE, ÉNERGIE ENVIRONNEMENT - MARTINIQUE - ACCÈS SANTÉ	5
	LICENCE - SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE - BIOLOGIE CELLULAIRE, PHYSIOLOGIE, PATHOLOGIE / ÉCOLOGIE, ENVIRONNEMENT	5
	LICENCE - SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE - BIOLOGIE CELLULAIRE, PHYSIOLOGIE, PATHOLOGIE / ÉCOLOGIE, ENVIRONNEMENT - ACCÈS SANTÉ	5
	LICENCE - INFORMATIQUE	5
	LICENCE - INFORMATIQUE - ACCÈS SANTÉ	5
	LICENCE - LANGUES, LITTÉRATURES & CIVILISATIONS ÉTRANGÈRES ET RÉGIONALES - PARCOURS BILANGUE ANGLAIS-ESPAGNOL	PAS EN TENSION

Rectorat Académie de la Martinique

R02-2022-05-30-00005

Arrêté n°2022-02 fixant le taux minimal de bacheliers professionnels retenus dans les sections de techniciens supérieurs.

**ARRETE N° 2022-02
FIXANT LE TAUX MINIMAL DE BACHELIERS PROFESSIONNELS RETENUS
DANS LES SECTIONS DE TECHNICIENS SUPERIEURS**

**La rectrice de la région académique de Martinique
Rectrice d'académie
Chancelière de l'Université
Directrice académique des services de l'Education nationale**

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L.612-3 ;

Vu la loi n°2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants.

ARRÊTE

Article 1 :

Un pourcentage minimal de bacheliers professionnels dans les lycées de l'académie de Martinique pour l'accès aux Sections de Techniciens Supérieurs pour la campagne nationale 2022 de la procédure Parcoursup.

Article 2 :

Le pourcentage défini à l'article 1 porte sur les propositions d'admission faites via la plateforme Parcoursup aux candidats bacheliers. Il est rapporté aux capacités d'accueil de chaque section.

Article 3 :

Le pourcentage d'admission de bacheliers professionnels est précisé pour chaque spécialité de BTS dans le tableau présenté en annexe.

Article 4 :

La secrétaire générale de la région académique est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 :

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Martinique et sur le site du rectorat de la région académique de Martinique.

Fait à Schoelcher, le 30 mai 2022

Nathalie MONS



TAUX MINIMAL DE BACHELIERS PROFESSIONNELS DANS LES SECTIONS DE TECHNICIENS SUPERIEURS

ETABLISSEMENTS	SPECIALITE/MENTION	TAUX BAC. PRO.
LYCEE ACAJOU 2	BTS - PRODUCTION - ASSISTANCE TECHNIQUE D'INGENIEUR	11
	BTS - PRODUCTION - FLUIDE, ENERGIE, DOMOTIQUE - OPTION B FROID ET CONDITIONNEMENT D'AIR	66
	BTS - PRODUCTION - MAINTENANCE DES VEHICULES OPTION VOITURES PARTICULIERES	60
LYCEE BELLEVUE	BTS - PRODUCTION - BIOANALYSES ET CONTROLES	9
	BTS - SERVICES - ANALYSES DE BIOLOGIE MEDICALE	10
	BTS - SERVICES - NEGOCIATION ET DIGITALISATION DE LA RELATION CLIENT	33
	BTS - SERVICES - TOURISME	22
LYCEE CENTRE SUD	BTS - SERVICES - COMPTABILITE ET GESTION	17
LYCEE DU NORD ATLANTIQUE	BTS - SERVICES - NEGOCIATION ET DIGITALISATION DE LA RELATION CLIENT	47
LYCEE DU NORD CARAIBE	BTS - SERVICES - MANAGEMENT EN HOTELLERIE RESTAURATION	47
LYCEE FRANTZ FANON	BTS - PRODUCTION - BATIMENT	25
	BTS - PRODUCTION - SYSTEMES NUMERIQUES - OPTION ELECTRONIQUE ET COMMUNICATION	20
	BTS - SERVICES - COMMERCE INTERNATIONAL	16
	BTS - SERVICES - SERVICE ET PRESTATION DES SECTEURS SANITAIRE ET SOCIAL	42
LYCEE JOSEPH GAILLARD	BTS - PRODUCTION - CONCEPTION ET REALISATION DE SYSTEMES AUTOMATIQUES	43
	BTS - PRODUCTION - ELECTROTECHNIQUE	75
	BTS - PRODUCTION - SYSTEMES NUMERIQUES - OPTION INFORMATIQUE ET RESEAUX	30
	BTS - SERVICES - COMPTABILITE ET GESTION	25
	BTS - SERVICES - CONSEIL ET COMMERCIALISATION DE SOLUTIONS TECHNIQUES	41
	BTS - SERVICES - ECONOMIE SOCIALE FAMILIALE	36
	BTS - SERVICES - SERVICES INFORMATIQUES AUX ORGANISATIONS	24
	BTS - SERVICES - SUPPORT A L'ACTION MANAGERIALE	29
LYCEE JOSEPH PERNOCK	BTS - PRODUCTION - BIOQUALITE	25
	BTS - PRODUCTION - METIERS DE L'EAU	28
LYCEE JOSEPH ZOBEL	BTS - PRODUCTION - MAINTENANCE DES SYSTEMES - OPTION A SYSTEMES DE PRODUCTION	47
LYCEE LA JETEE	BTS - PRODUCTION - ENVELOPPE DES BATIMENTS : CONCEPTION ET REALISATION	42
	BTS - PRODUCTION - MANAGEMENT ECONOMIQUE DE LA CONSTRUCTION	21
LYCEE LEOPOLD BISSOL METIERS DE LA CONSTRUCTION ET DE L'HABITAT	BTS - PRODUCTION - TRAVAUX PUBLICS	52
LYCEE MONTGERALD	BTS - SERVICES - GESTION DE LA PME	31
	BTS - SERVICES - MANAGEMENT COMMERCIAL OPERATIONNEL	24
LYCEE PROFESSIONNEL ANDRE ALIKER	BTS - SERVICES - GESTION DES TRANSPORTS ET LOGISTIQUE ASSOCIEE	34
LYCEE PROFESSIONNEL CHATEAUBOEUF	BTS - PRODUCTION - FLUIDE, ENERGIE, DOMOTIQUE - OPTION C DOMOTIQUE ET BATIMENT COMMUNICANTS	78
	BTS - SERVICES - METIERS DE L'ESTHETIQUE-COSMETIQUE-PARFUMERIE	46
LYCEE PROFESSIONNEL DUMAS JEAN-JOSEPH	BTS - SERVICES - METIERS DES SERVICES A L'ENVIRONNEMENT	31
	BTS - SERVICES - SERVICE ET PRESTATION DES SECTEURS SANITAIRE ET SOCIAL	54
LYCEE PROFESSIONNEL LA TRINITE	BTS - PRODUCTION - ELECTROTECHNIQUE	71
	BTS - SERVICES - ECONOMIE SOCIALE FAMILIALE	49
LYCEE PROFESSIONNEL LUMINA SOPHIE	BTS - SERVICES - MANAGEMENT COMMERCIAL OPERATIONNEL	42
	BTS - SERVICES - NEGOCIATION ET DIGITALISATION DE LA RELATION CLIENT	42
LYCEE PROFESSIONNEL REGIONAL DE DILLON	BTS - SERVICES - BANQUE CONSEILLER DE CLIENTELE	21

LYCEE VICTOR SCHOELCHER	BTS - SERVICES - GESTION DE LA PME	30
	BTS - SERVICES - MANAGEMENT COMMERCIAL OPERATIONNEL	31

ETABLISSEMENTS	SPECIALITE/MENTION	TAUX BAC. PRO.
LYCEE ST JOSEPH DE CLUNY	BTS - SERVICES - SUPPORT A L'ACTION MANAGERIALE	21
LYCEE DE L'UNION	BTS - SERVICES - COMMUNICATION	10
	BTS - SERVICES - TOURISME	25
	BTS - SERVICES - MANAGEMENT COMMERCIAL OPERATIONNEL	18
LYCEE AMEP	BTS - PRODUCTION - FLUIDE, ENERGIE, DOMOTIQUE - OPTION C DOMOTIQUE ET BATIMENT COMMUNICANTS	58
	BTS - SERVICES - MANAGEMENT COMMERCIAL OPERATIONNEL	15
	BTS - SERVICES - GESTION DE LA PME	9
	BTS - SERVICES - COMPTABILITE ET GESTION	6
	BTS - SERVICES - SERVICES INFORMATIQUES AUX ORGANISATIONS	6
	BTS - SERVICES – PROFESSIONS IMMOBILMIERES	7
	BTS - SERVICES – ASSURANCE	15
	BTS - SERVICES - NEGOCIATION ET DIGITALISATION DE LA RELATION CLIENT	22

Rectorat Académie de la Martinique

R02-2022-05-30-00006

Arrête n°2022-03 fixant le taux minimum de bacheliers technologiques retenus au sein des bachelors universitaires de technologie (BUT) de l'institut universitaire de technologie de l'Université des Antilles - Pôle Martinique.

**ARRETE N° 2022-03
FIXANT LE TAUX MINIMUM DE BACHELIERS TECHNOLOGIQUES RETENUS
AU SEIN DES BACHELORS UNIVERSITAIRES DE TECHNOLOGIE (BUT) DE L'INSTITUT
UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE DE L'UNIVERSITE DES ANTILLES – PÔLE MARTINIQUE**

La rectrice de la région académique de Martinique
Rectrice d'académie
Chancelière de l'Université
Directrice académique des services de l'Education nationale

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L.612-3 ;

Vu la loi n°2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle, notamment son article 17.

ARRÊTE

Article 1 :

Le pourcentage minimal de bacheliers technologiques à retenir pour les formations préparant aux Bachelors Universitaires de Technologie (BUT) à l'Institut Universitaire de Technologie de l'Université des Antilles-Pôle Martinique dans le cadre de la campagne nationale 2022 de la procédure nationale Parcoursup

Article 2 :

Le pourcentage défini à l'article 1 porte sur les propositions d'admission faites via la plateforme Parcoursup aux candidats bacheliers et est rapporté aux capacités d'accueil de chaque BUT (hors BUT en alternance).

Article 3 :

Le pourcentage d'admission est porté à 50% (appréciés sur l'ensemble des spécialités portées par l'IUT) et est précisé pour chaque spécialité de BUT dans le tableau présenté en annexe.

Article 4 :

Le président de l'Université des Antilles, le Vice-Président de l'Université des Antilles-Pôle Martinique et le Directeur de l'IUT de Martinique sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 :

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Martinique et sur le site du rectorat de la région académique de Martinique.

Fait à Schoelcher, le 30 mai 2022

Nathalie MONS



**TAUX MINIMUM DE BACHELIERS TECHNOLOGIQUES RETENUS
DANS LES BUT DE L'INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE DE L'UNIVERSITE DES ANTILLES –
PÔLE MARTINIQUE**

ETABLISSEMENT	SPECIALITE - MENTION	TAUX BAC TECHNO.
I.U.T DE LA MARTINIQUE	BUT - INFORMATIQUE	50
	BUT – MANAGEMENT DE LA LOGISTIQUE ET DES TRANSPORTS	50

Rectorat Académie de la Martinique

R02-2022-05-30-00007

Arrêté n°2022-04 fixant le taux minimum
d'élèves boursiers retenus dans les formations de
l'enseignement supérieur.

**ARRETE N° 2022-04
FIXANT LE TAUX MINIMUM D'ELEVES BOURSIERS RETENUS
DANS LES FORMATIONS DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

**La rectrice de la région académique de Martinique
Rectrice d'académie
Chancelière de l'Université
Directrice académique des services de l'Education nationale**

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L.612-3 ;

Vu la loi n°2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants.

ARRÊTE

Article 1 :

Le pourcentage minimal de bacheliers bénéficiaires d'une bourse nationale de lycée à retenir dans les filières sélectives et non sélectives de la région académique de Martinique pour la campagne nationale 2022 de la procédure Parcoursup.

Article 2 :

Le pourcentage défini à l'article 1 porte sur les propositions d'admission faites via la plateforme Parcoursup aux candidats bacheliers. Il est rapporté aux capacités d'accueil de chaque formation.

Article 3 :

Le pourcentage d'admission défini à l'article 1 est précisé pour chaque formation et spécialité concernée dans le tableau présenté en annexe.

Article 4 :

La secrétaire générale de la région académique, le président de l'Université des Antilles et le vice-président de l'Université des Antilles-pôle Martinique sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 :

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Martinique ainsi que sur le site du rectorat de la région académique de Martinique.

Fait à Schoelcher, le 30 mai 2022

Nathalie MONS



**TAUX MINIMUM D'ÉLÈVES BOURSIERS RETENUS
PARCOURSUP – RENTRÉE 2022**

ETABLISSEMENTS	SPECIALITE/MENTION	TAUX BOURSIERS
I.U.T DE LA MARTINIQUE	BUT – MANAGEMENT DE LA LOGISTIQUE ET DES TRANSPORTS	33
	BUT - INFORMATIQUE	36
LYCEE ACAJOU 2	BTS - PRODUCTION - ASSISTANCE TECHNIQUE D'INGENIEUR	16
	BTS - PRODUCTION - FLUIDE, ENERGIE, DOMOTIQUE - OPTION B FROID ET CONDITIONNEMENT D'AIR	38
	BTS - PRODUCTION - MAINTENANCE DES VEHICULES OPTION VOITURES PARTICULIERES	47
LYCEE BELLEVUE	BTS - PRODUCTION - BIOANALYSES ET CONTROLES	27
	BTS - SERVICES - ANALYSES DE BIOLOGIE MEDICALE	30
	BTS - SERVICES - NEGOCIATION ET DIGITALISATION DE LA RELATION CLIENT	38
	BTS - SERVICES - TOURISME	42
	CPGE - ECG - MATHEMATIQUES APPLIQUEES + ESH	18
	CPGE - LETTRES	21
	CPGE - MPSI	16
	CPGE - PCSI	16
	DTS IMAGERIE MEDICALE ET RADIOLOGIE THERAPEUTIQUE	25
LYCEE CENTRE SUD	BTS - SERVICES - COMPTABILITE ET GESTION	40
	CPGE - BCPST	18
LYCEE DU NORD ATLANTIQUE	BTS - SERVICES - NEGOCIATION ET DIGITALISATION DE LA RELATION CLIENT	51
LYCEE DU NORD CARAIBE	BTS - SERVICES - MANAGEMENT EN HOTELIERIE RESTAURATION	29
	MISE A NIVEAU - HOTELIERIE RESTAURATION	44
LYCEE FRANTZ FANON	BTS - PRODUCTION - BATIMENT	34
	BTS - PRODUCTION - SYSTEMES NUMERIQUES - OPTION ELECTRONIQUE ET COMMUNICATION	26
	BTS - SERVICES - COMMERCE INTERNATIONAL	34
	BTS - SERVICES - SERVICE ET PRESTATION DES SECTEURS SANITAIRE ET SOCIAL	49
	CPGE - ECT - OPTION TECHNOLOGIQUE	42
LYCEE JOSEPH GAILLARD	CPGE - TSI	32
	BTS - PRODUCTION - SYSTEMES NUMERIQUES - OPTION INFORMATIQUE ET RESEAUX	43
	BTS - PRODUCTION - ELECTROTECHNIQUE	44
	BTS - SERVICES - CONSEIL ET COMMERCIALISATION DE SOLUTIONS TECHNIQUES	36
	BTS - SERVICES - SUPPORT A L'ACTION MANAGERIALE	41
	BTS - SERVICES - COMPTABILITE ET GESTION	44
	BTS - SERVICES - SERVICES INFORMATIQUES AUX ORGANISATIONS	42
	BTS - SERVICES - ECONOMIE SOCIALE FAMILIALE	41
	DIPLOME DE COMPTABILITE ET DE GESTION	22
DIPLOME DE COMPTABILITE ET DE GESTION	35	
LYCEE JOSEPH PERNOCK	BTS - PRODUCTION - BIOQUALITE	38
	BTS - PRODUCTION - METIERS DE L'EAU	29
LYCEE JOSEPH ZOBEL	BTS - PRODUCTION - MAINTENANCE DES SYSTEMES - OPTION A SYSTEMES DE PRODUCTION	34
LYCEE LA JETEE	BTS - PRODUCTION - ENVELOPPE DES BATIMENTS : CONCEPTION ET REALISATION	39
	BTS - PRODUCTION - MANAGEMENT ECONOMIQUE DE LA CONSTRUCTION	24
LYCEE LEOPOLD BISSOL	BTS - PRODUCTION - TRAVAUX PUBLICS	37
LYCEE MONTGERALD	BTS - SERVICES - GESTION DE LA PME	39
	BTS - SERVICES - MANAGEMENT COMMERCIAL OPERATIONNEL	28
LYCEE POLYVALENT VICTOR ANICET	DN MADE - ESPACE	29
	DN MADE - GRAPHISME	32
LYCEE PROFESSIONNEL ANDRE ALIKER	BTS - SERVICES - METIERS DES SERVICES A L'ENVIRONNEMENT	24
LYCEE PROFESSIONNEL CHATEAUBOEUF	BTS - SERVICES - SERVICE ET PRESTATION DES SECTEURS SANITAIRE ET SOCIAL	51
	BTS - SERVICES - NEGOCIATION ET DIGITALISATION DE LA RELATION CLIENT	40
LYCEE PROFESSIONNEL DUMAS JEAN-JOSEPH	BTS - SERVICES - MANAGEMENT COMMERCIAL OPERATIONNEL	43
	BTS - PRODUCTION - ELECTROTECHNIQUE	46
LYCEE PROFESSIONNEL LA TRINITE	BTS - SERVICES - ECONOMIE SOCIALE FAMILIALE	52
	BTS - SERVICES - METIERS DE L'ESTHETIQUE-COSMETIQUE-PARFUMERIE	46

ETABLISSEMENTS	SPECIALITE/MENTION	TAUX BOURSIERS
LYCEE PROFESSIONNEL LUMINA SOPHIE	BTS - PRODUCTION - FLUIDE, ENERGIE, DOMOTIQUE - OPTION C DOMOTIQUE ET BATIMENT COMMUNICANTS	50
	BTS - SERVICES - GESTION DES TRANSPORTS ET LOGISTIQUE ASSOCIEE	28
LYCEE PROFESSIONNEL REGIONAL DE DILLON	BTS - SERVICES - BANQUE CONSEILLER DE CLIENTELE	31
LYCEE VICTOR SCHOELCHER	BTS - SERVICES - MANAGEMENT COMMERCIAL OPERATIONNEL	40
	BTS - SERVICES - GESTION DE LA PME	45
UNIVERSITE DES ANTILLES - POLE MARTINIQUE	LICENCE - MATHÉMATIQUES - PARCOURS PARCOURS PREPARATOIRE AU PROFESSORAT DES ECOLES (PPPE)	17
	LICENCE - HISTOIRE - PARCOURS HISTOIRE - MARTINIQUE	28
	LICENCE - LANGUES, LITTÉRATURES & CIVILISATIONS ÉTRANGÈRES ET RÉGIONALES - PARCOURS ÉTUDES ANGLOPHONES - MARTINIQUE	28
	LICENCE - LETTRES - PARCOURS LITTÉRATURES ET SOCIÉTÉS FRANÇAISES E FRANCOPHONE / LETTRES ET ARTS DE LA CARAÏBE - MARTINIQUE	32
	LICENCE - SCIENCE POLITIQUE - PARCOURS DROIT OU SCIENCES POLITIQUES - CYCLE UNIVERSITAIRE PREPARATOIRE AUX GRANDES ECOLES (IEP) DE PROVINCE (L1) - CUPGE - MARTINIQUE	32
	LICENCE - PARCOURS D'ACCES SPECIFIQUE SANTE (PASS) - OPTION MINEURE MATHÉMATIQUES -	28
	LICENCE - PARCOURS D'ACCES SPECIFIQUE SANTE (PASS) - OPTION DROIT	28
	LICENCE - PARCOURS D'ACCES SPECIFIQUE SANTE (PASS) - OPTION INFORMATION ET COMMUNICATION	28
	LICENCE - PARCOURS D'ACCES SPECIFIQUE SANTE (PASS) - OPTION SCIENCES DE L'ÉDUCATION	28
	LICENCE - PARCOURS D'ACCES SPECIFIQUE SANTE (PASS) - OPTION GÉOGRAPHIE ET AMÉNAGEMENT	28
	LICENCE - PARCOURS D'ACCES SPECIFIQUE SANTE (PASS) - OPTION PHYSIQUE, CHIMIE	28
	LICENCE - PARCOURS D'ACCES SPECIFIQUE SANTE (PASS) - OPTION SCIENCE POLITIQUE	28
	LICENCE - PARCOURS D'ACCES SPECIFIQUE SANTE (PASS) - OPTION ÉCONOMIE ET GESTION	28
	LICENCE - PARCOURS D'ACCES SPECIFIQUE SANTE (PASS) - OPTION SCIENCES DE LA TERRE	28
	LICENCE - INFORMATION ET COMMUNICATION - INFORMATION ET COMMUNICATION - MARTINIQUE	29
	LICENCE - INFORMATION ET COMMUNICATION - INFORMATION ET COMMUNICATION - MARTINIQUE - ACCES SANTE	29
	LICENCE - SCIENCES DE L'ÉDUCATION - SCIENCES DE L'ÉDUCATION - MARTINIQUE	30
	LICENCE - SCIENCES DE L'ÉDUCATION - SCIENCES DE L'ÉDUCATION - MARTINIQUE - ACCES SANTE	30
	LICENCE - GÉOGRAPHIE ET AMÉNAGEMENT - SOCIÉTÉS ET ENVIRONNEMENT - MARTINIQUE	26
	LICENCE - GÉOGRAPHIE ET AMÉNAGEMENT - SOCIÉTÉS ET ENVIRONNEMENT - MARTINIQUE - ACCES SANTE	26
	LICENCE - SCIENCE POLITIQUE - SCIENCE POLITIQUE - MARTINIQUE	30
	LICENCE - SCIENCE POLITIQUE - SCIENCE POLITIQUE - MARTINIQUE - ACCES SANTE	30
	LICENCE - ÉCONOMIE ET GESTION - COMPTABILITÉ, CONTRÔLE, AUDIT / MONNAIE-BANQUE-FINANCE / MANAGEMENT DES ENTREPRISES / ÉCONOMIE ET POLITIQUE PUBLIQUE - MARTINIQUE	33
	LICENCE - ÉCONOMIE ET GESTION - COMPTABILITÉ, CONTRÔLE, AUDIT / MONNAIE-BANQUE-FINANCE / MANAGEMENT DES ENTREPRISES / ÉCONOMIE ET POLITIQUE PUBLIQUE - MARTINIQUE - ACCES SANTE	33
	LICENCE - DROIT - DROIT - MARTINIQUE	35
	LICENCE - DROIT - DROIT - MARTINIQUE - ACCES SANTE	35
	LICENCE - MATHÉMATIQUES - MATHÉMATIQUES GÉNÉRALES / MATHÉMATIQUES, INFORMATIQUE ET AIDE À LA DÉCISION - MARTINIQUE	20
	LICENCE - MATHÉMATIQUES - MATHÉMATIQUES GÉNÉRALES / MATHÉMATIQUES, INFORMATIQUE ET AIDE À LA DÉCISION - MARTINIQUE - ACCES SANTE	20
	LICENCE - PHYSIQUE, CHIMIE - MATIÈRE, ÉNERGIE ENVIRONNEMENT - MARTINIQUE	22
	LICENCE - PHYSIQUE, CHIMIE - MATIÈRE, ÉNERGIE ENVIRONNEMENT - MARTINIQUE - ACCES SANTE	22
	LICENCE - SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE - BIOLOGIE CELLULAIRE, PHYSIOLOGIE, PATHOLOGIE / ÉCOLOGIE, ENVIRONNEMENT	23
	LICENCE - SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE - BIOLOGIE CELLULAIRE, PHYSIOLOGIE, PATHOLOGIE / ÉCOLOGIE, ENVIRONNEMENT - ACCES SANTE	23
LICENCE - INFORMATIQUE	27	
LICENCE - INFORMATIQUE - ACCES SANTE	27	

ETABLISSEMENTS	SPECIALITE/MENTION	TAUX BOURSIERS
LYCEE ST JOSEPH DE CLUNY	BTS - SERVICES - SUPPORT A L'ACTION MANAGERIALE	23
LYCEE DE L'UNION	BTS - SERVICES - COMMUNICATION	32
	BTS - SERVICES - TOURISME	43
	BTS - SERVICES - MANAGEMENT COMMERCIAL OPERATIONNEL	24
LYCEE AMEP	BTS - PRODUCTION - FLUIDE, ENERGIE, DOMOTIQUE - OPTION C DOMOTIQUE ET BATIMENT COMMUNICANTS	35
	BTS - SERVICES - MANAGEMENT COMMERCIAL OPERATIONNEL	23
	BTS - SERVICES - GESTION DE LA PME	15
	BTS - SERVICES - COMPTABILITE ET GESTION	16
	BTS - SERVICES - SERVICES INFORMATIQUES AUX ORGANISATIONS	20
	BTS - SERVICES – PROFESSIONS IMMOBILMIERES	23
	BTS - SERVICES – ASSURANCE	28
	BTS - SERVICES - NEGOCIATION ET DIGITALISATION DE LA RELATION CLIENT	31